



## Intérêts trop lourd huissiers

Par **bruschi**, le **01/12/2008** à **12:27**

Bj  
J'ai été condamné en 1993 pour un prêt professionnel non payé suite liquidation SARL en tant que caution solidaire.

Dettes initiales : 52 000 €. Taux intérêts par jugement 15.71 %

Mon appartement a été saisi et vendu aux enchères 40 000 € en 2001.

Aujourd'hui en 2008 je dois toujours 45 000 € au titre des intérêts alors même que j'ai versé entre les acomptes et la vente aux enchères plus de 80 000 €.

Est-ce normal ?

Quel recours ai-je pour solder cette dette car depuis la banque a largement été remboursée de la dette initiale ? Avec un taux jugé à 15.71 % je ne pourrais jamais finir de rembourser ma dette...

Par **ellaEdanla**, le **01/12/2008** à **13:24**

Bonjour,

malheureusement, le taux d'intérêt ayant été fixé dans le jugement vous ne pouvez pas refuser de payer.

Toutefois, si le principal est soldé prenez contact avec la Banque et tentez de négocier une remise d'intérêts.

Bon courage,

Cordialement.

Par **bruschi**, le **09/03/2009** à **11:01**

Merci,

Je tente depuis 2 ans avec une amie juriste de trouver un arrangement, néant... en attente d'une commission qui n'arrive jamais. Mais j'ai des soucis + graves en fait. Je viens de saisir la chambre des huissiers car suite à la vente aux enchères de mon appart je me suis aperçue que les fruits de la vente avait stoppé le dossier concernant mes associés (aussi caution solidaires), alors condamnés par le TGI en mai 1997 et moi par le TC en février 1997... L'huissier n'avait pas vu que la dette était alors la même, ils avait donc ouvert 2 dossiers car 2 jugements différents... En 2004 il a créé un dossier fictif s'étant aperçue de son erreur de gestion et suite à notre 1ere rencontre... En 2008, il m'avoue que la vente aux enchères a profité à l'autre dossier qui est cloturé.... Comment une seule et même dette peut être dite cloturée d'un côté et pas de l'autre ?... Auourd'hui ayant soulevé le problème il m'annonce qu'il réengage les poursuites contre les associés ?!!!! Alors cloturé ou pas ? Et ma vente aux enchères dans tous ça ? Je suis désespéré, à part saisir la chambre où trouver un avocat qui croit en moi ?